

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 10  
 Votants..... 15  
 Procurations..... 5

**Date de la convocation :** 09/04/2025
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 14 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRÉSENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALLA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALLA Daniel, VIDAL Claude.

**PROCURATIONS :** Monsieur Allan ASSIÉ a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Monsieur Didier VIDAL a donné procuration à Monsieur Daniel VIALLA, Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Madame Rolande COBO, Madame Aurélie MASSON a donné procuration à Monsieur Jean-Michel DAUMAS, Madame Nadine VIDAL a donné procuration à Monsieur Damien QUATREFAGES.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 3  
 DELIBERATION N° 5  
 BUDGET COMMUNAL 2025  
 VOTE DU BUDGET**

Vu l'article 2123-24-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal se voit communiqué avant l'examen du budget de la commune un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont il bénéficie au titre de leur mandat de conseillers municipaux,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude REFREGERS, adjoint au Maire, pour présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 397 716.99 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 412 312.59 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ARRÊTER** le budget primitif communal de l'exercice 2025.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
 Jean-Luc DRIGOUT*

*Le Maire  
 Claude VIDAL*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 15 AVR. 2025
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 15 AVR. 2025

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*